

08.03.2011 - 13:30 Uhr

Égalité entre femmes et hommes : un nouvel élan 14 juin 2011 : journée nationale d'action et de grève

Bern (ots) -

Malgré un article constitutionnel et une loi sur l'égalité entre femmes et hommes, celle-ci n'a que peu progressé ces dernières années. Concernant l'égalité des salaires, on a même enregistré des reculs tout récemment. C'est pour cela que les syndicats de l'Union syndicale suisse (USS) appellent à une journée nationale d'action et de grève « Femmes en mouvement. L'égalité absolument ! », le 14 juin 2011, soit 30 ans après la votation au sujet de l'article constitutionnel sur l'égalité entre femmes et hommes et 20 ans après la Grève des femmes.

Des actions décentralisées auront lieu dans tout le pays. Elles pourront prendre la forme de pauses prolongées/débrayages dans les entreprises, de rassemblements, de manifestations dans les villes et de fêtes, autant d'activités qui, comme l'a dit à la presse la coordinatrice USS de cette journée, Lea Kusano, créeront de « nouvelles impulsions pour que les choses bougent ». À cette occasion, les principales revendications seront : l'égalité des salaires, des hausses des salaires minimums, suffisamment de places dans les crèches, un congé de paternité et un congé parental. Dans les régions, des comités s'occupent déjà des préparatifs et de la planification de leurs actions.

Lutte contre la discrimination salariale à l'encontre des femmes

La discrimination salariale doit être combattue avec encore plus de détermination. Les syndicats de branches et les entreprises doivent participer au Dialogue sur l'égalité des salaires, a demandé Therese Wüthrich, secrétaire de syndicom, le syndicat des médias et de la communication. Une revendication développée aussi par Corinne Schärer, secrétaire responsable de l'égalité au syndicat Unia : « Pourquoi, tout en ayant effectué la même formation, en assumant la même fonction au même niveau hiérarchique et en possédant la même expérience professionnelle, les femmes devraient-elles accepter d'être privées en moyenne de 9,4 % de leur salaire ? ». « L'augmentation de la partie inexplicable de la différence salariale prouve que les femmes sont discriminées en raison de leur sexe », a-t-elle encore précisé.

Hausse des salaires minimums grâce à l'initiative de l'USS

Pour Corinne Schärer, l'initiative sur les salaires minimums, que l'USS vient de lancer, constitue un moyen efficace pour lutter contre le scandale des très bas salaires qui, clairement, concernent en majorité des femmes : « (Cette initiative) et l'introduction d'un salaire minimum garanti permettront (...) d'augmenter substantiellement les bas salaires féminins et de franchir une étape importante en direction de l'égalité. »

Mieux concilier famille et profession

Une répartition plus équitable entre les sexes du travail salarié et des tâches non rétribuées est nécessaire, estime Françoise Gehring secrétaire syndicale du Syndicat du personnel des transports (SEV) et présidente du groupe des femmes USS Ticino et Moesa. Parce qu'elles se chargent toujours d'une grande partie des tâches domestiques, « les femmes paient un prix bien trop élevé (...). Elles sont perdantes au niveau du revenu, des chances de faire carrière, et de leur place dans la société. » Afin qu'il soit possible de concilier famille et profession, il faut, demande Michela Bovolenta, secrétaire du Syndicat suisse des services publics (ssp), consacrer beaucoup plus de moyens pour les structures d'accueil destinées aux enfants, « au minimum un congé maternité de 18 semaines, un congé paternité de 8 semaines et un congé parental, dont le modèle précis reste à discuter. » Mais aussi : « davantage de congés, non seulement pour les parents, mais aussi pour les proches aidants. »

Les interventions de cette conférence de presse du 8.3 se trouvent sur le site de l'USS : www.uss.ch.

Kontakt:

Christina Werder (079 341 90 01), secrétaire centrale de l'USS en charge de l'égalité, et

Lea Kusano (076 568 27 51), coordinatrice à l'USS de la journée du 14

juin,
se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100620489> abgerufen werden.